

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

**MERCREDI 31 MAI 2023**

<b>DELIBERATION</b>	<b>N°10/31-05-2023/344</b>
---------------------	----------------------------

<b>Nombre total de Membres Titulaires</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Nombre de Membres Titulaires en exercice</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Quorum</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires présents</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Adoption</b>	<b>:</b>	<b>40</b>

**Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote** : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CECCOLI François-Xavier, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VOLPI Nathalie.

**Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir** : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à ORSINI Pierre, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à MARTELLI Marina, IENCO Michel à CECCOLI François-Xavier, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MAURIZI Jean-André à ANDREANI Dominique, MICHELI Virginie à FAGGIANELLI François, PAOLI Jean-François à CIONI Gilles, PIACENTINI Céline à ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean, VENTURINI Stefanu à BENZONI Joseph, VESPERINI Nunzia à MANICCIA Christophe.

**Membres Associés ayant participé** : Mme, M.

ACQUAVIVA François, RAIMONDI Sibille.

**OBJET** :

**CCI Formation Corsica**

**Création Création d'une Ecole Interconsulaire Tourisme - Evènementiel - Hospitality / Programme d'investissements**

**Vu** la délibération du Bureau de la CCI de Corse n°03/29-07-2020 relative aux mesures à prendre face au déficit d'exploitation consécutif aux directives gouvernementales de fermeture des lieux de réunions publiques (Plan anti-COVID19) ;

**Vu** la délibération du Bureau de la CCI de Corse n°11/22-06-2021 ayant :

- Pris acte, dès 2021, de la situation financière du Palais des Congrès d'Ajaccio et de ses prolongements sur l'exercice 2021 ainsi que de la nécessité de mettre en place un plan de sauvegarde ;
- Mandaté dès alors le Président afin d'entreprendre les différentes démarches pour finaliser ce plan de sauvegarde dans ses différentes composantes financières et leur articulation ;

- Mandaté le Président pour lancer une procédure de consultation visant à sélectionner un consultant afin d'obtenir son concours aux différentes réflexions et anticipations nécessaires à la définition d'un nouveau modèle économique viable pour le Palais des Congrès dans la période post crise COVID 19 ;

**Considérant** l'étude réalisée par le cabinet spécialisé Voltere by EGIS relative à la définition d'un nouveau modèle économique pour le Palais des Congrès pour la période post covid-19, par laquelle la CCI a mené une réflexion visant à développer une activité complémentaire de formation, en conservant celle de l'évènementiel professionnel, vocation initiale du Palais des congrès ;

**Considérant** la délibération du Bureau de la CCI de Corse n°10/21-03-2023 qui acte le projet de création d'une Ecole Tourisme - Evènementiel - Hospitality au Palais des Congrès ;

**Considérant** le rapport élaboré par le cabinet SINETIC dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la mise en conformité ainsi que la rénovation du Palais des Congrès et la création d'une Ecole du Tourisme qui a permis de détailler et d'évaluer l'ensemble des investissements à réaliser (ci-annexé) ;

**Considérant** que la mise en conformité de la structure est un volet indispensable à la continuité d'exploitation et permettra de répondre aux recommandations de la commission de sécurité et autres organismes de contrôle ;

**Considérant** que la modernisation et l'adaptation des équipements permettra une remise à niveau intégrale du bâtiment et de ses équipements (remplacement des installations de production de chauffage/climatisation, éclairage, peintures, traitement des sols, travaux d'isolation et d'étanchéité) ;

**Considérant** que la création de cette Ecole du Tourisme nécessite de nombreux aménagements et la fourniture d'équipements professionnels modulables avec, plus précisément la création des zones suivantes :

- La réception des marchandises et leur stockage au sous-sol,
- Les vestiaires et les sanitaires du personnel au sous-sol,
- Un espace détente - bar pédagogique au Rez de chaussée,
- Les salles de cours au Niveau 1,
- La cuisine pédagogique au Niveau 2,
- Le restaurant pédagogique au Niveau 2,
- L'espace bar VIP au Niveau 2.

**Considérant** le programme d'investissements décomposé et estimé comme suit :

Postes	Montant en €HT
Mise en conformité	320 000 €
Modernisation et adaptation des équipements	1 953 000 €
Projet de création d'une école tourisme	1 854 000 €
<b>Coûts Totaux</b>	<b>4 127 000 €</b>

Il n'est pas contestable que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration occupe une place prépondérante dans l'activité touristique de la Corse.

Dépendant d'un contexte dynamique mais fluctuant dû à la saisonnalité, ce secteur génère des besoins importants en personnel, l'offre est souvent peu qualifiée, alors que les diplômes et l'expérience professionnelle sont des critères importants dans la décision d'embauche et la pérennité des entreprises du secteur et que l'excellence est une obligation pour tous.

Le constat d'une offre de formation initiale et professionnelle trop peu développée et un besoin en main d'œuvre de plus en plus prégnant a conduit la CCI et la CMA à travailler à **la création d'une Ecole du tourisme, de l'événementiel et de l'hospitalité.**

Ce projet s'inscrit dans l'avancement de l'intégration de l'appareil de formation CCI/CMA, mais également dans le nouveau modèle économique du Palais des Congrès d'Ajaccio.

La vision stratégique du projet de création d'école repose sur **l'encouragement des vocations** pour les métiers de l'hébergement et de la restauration, et la mise en avant de **la spécificité des attraits touristiques de la Corse**, en termes d'hospitalité, de qualité des produits, et de gastronomie.

En relation avec les instances chargées du développement touristique, ce projet permettra à l'Ecole de s'inscrire comme un centre d'expertise et d'excellence pour former une main-d'œuvre et un encadrement qualifié dans **une évolution de carrière pérenne.**

Le volet pédagogique s'appuiera sur deux axes :

- D'une part, l'activité principale dédiée à la formation initiale et en apprentissage avec **des programmes diplômants** intégrant des stages et des contrats d'apprentissage, reliant ainsi directement la mise en application pratique,
- D'autre part, une formation professionnelle et continue proposée durant la basse saison, visant **la certification ou le perfectionnement.** L'objectif étant la montée en compétences régulière des salariés des établissements.

**Le Palais des Congrès** pourra accueillir le plateau technique qui comprendra des espaces adaptés aux ateliers pratiques liés à l'hébergement, le service en salle, la cuisine et la pâtisserie, ainsi que des laboratoires aménagés pour les étudiants et leurs formateurs.

**Un restaurant d'application au dernier étage ouvert au public permettra la confrontation des étudiants aux réalités de leur futur métier.**

Ces espaces seront également utilisés lors des formations professionnelles et continues afin d'être optimisés.

A court terme, le lancement des formations continues peut se préparer en amont de la création de l'école pour créer une dynamique autour du projet avec les ateliers actuels du CFA Amparà.

L'offre de formation pourra être évolutive selon les besoins et opportunités du marché.

Les marchés cibles seront **majoritairement insulaires** pour la formation continue et professionnelle, sur les thématiques de l'hébergement, la restauration, la cuisine, la pâtisserie, l'œnologie, l'hygiène et la sécurité.

Ils seront élargis **au niveau régional, voire international**, pour la formation initiale et en apprentissage, sur les filières hôtellerie, restauration et arts culinaires, avec un renforcement des programmes existants et la création de diplômes de niveau Bac+3 à Bac+5 notamment dans le secteur du management hôtelier et du management de l'événementiel et de la restauration.

Le volet événementiel est naturellement rattaché à ce projet et viendra s'appuyer sur la programmation du Palais des Congrès.

Dans une perspective locale, l'augmentation du nombre d'apprentis et d'étudiants, apportera de plus durant la basse saison **une activité nouvelle dans la Ville et la région Ajaccienne**.

Les personnels à prévoir seront pour une partie, permanents, pour une autre, en CDD.

Le nouvel organisme issu de la fusion CMA/CCI présente l'avantage d'avoir, au-delà du savoir-faire, des équipes mutualisées pour un fonctionnement rapide. Le CFA Amparà maîtrise également tous les aspects de la gestion d'une filière hôtellerie-restauration.

La CCI apportera son expertise de Business School pour le volet Management.

Nos partenaires pédagogiques, qui sont **l'Ecole Hôtelière d'Avignon** et **l'Ecole Internationale de Savignac**, compléteront utilement cette expertise.

Des vacataires issus de la profession, de ces Ecoles ou d'autres, compléteront le personnel encadrant.

**Les interventions de ces partenaires** apporteront expertise et notoriété. Ils seront présents dans la création de l'Ecole et le montage de projets éducatifs et formatifs, tant en amont de l'ouverture que durant son exploitation.

Ces deux Ecoles nous feront bénéficier de leur réseau international.

Aujourd'hui, la création à court terme d'une Ecole de Formation Tourisme répond au besoin exprimé depuis de nombreuses années par les autorités et professionnels corses, de **développer la qualification des personnels touristiques** et de **rééquilibrer l'activité** en dehors du cœur de saison.

Cette réalisation couplée à la mise aux normes et à la rénovation de la structure dédiée à l'événementiel professionnel viendra constituer un nouveau modèle économique robuste et dynamique pour le Palais des Congrès-Ecole de Tourisme d'Ajaccio paramétré et repositionné pour faire face aux enjeux et défis des années à venir.

**Vu** la délibération de Bureau CCIC n°12/16-05-2023 approuvant ce programme d'investissements ;

**L'Assemblée Générale de la CCI de Corse :**

- **Approuve ce projet de création en partenariat avec la CRMA de Corse d'une Ecole Tourisme - Evénementiel - Hospitality au sein du Palais des Congrès d'Ajaccio ;**
- **Approuve le plan d'investissement en 3 volets permettant à la fois, la mise aux normes et la modernisation du Palais des Congrès ainsi que l'implantation d'une Ecole de Tourisme dans la structure, en complément des activités d'événementiel professionnel, pour un montant total de 4 127 000 €HT ;**

- **Mandate le Président afin d'engager toutes les démarches utiles et nécessaires à la recherche de partenariats et cofinancements tant auprès des services de l'Etat, ceux de la Collectivité de Corse ses offices et agences, et notamment l'OEC et l'ATC, ainsi que ceux de la Commune d'Ajaccio et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, l'Université de Corse et plus généralement des acteurs du domaine de la formation ;**
- **Mandate également le Président afin de déposer tout dossier de réponse aux appels à candidatures ou appels à manifestation d'intérêts, ouverts ou à venir, tant au plan Européen que National, avec par exemple le Fonds Vert et France 2030, qu'enfin Local avec le PTIC ou tout autre dispositif accessible notamment en matière de financements destinés aux bâtiments publics.**

Bastia, le 31 mai 2023

**Le Président**

  
**Jean DOMINICI**